

**DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015**

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 22/05/2015

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : ASSAINISSEMENT : Demande de subvention pour la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de Saint Bernard

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique qu'il est nécessaire de réviser le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Bernard afin d'assurer une cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Cette étude est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'actions « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Le cout de l'étude est estimé à 5 000€ HT. L'Agence de l'Eau est susceptible de subventionner cette étude à hauteur de 50 % et le Conseil Départemental de l'Ain à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'opération de mise à jour du zonage d'assainissement d'eaux usées de la commune de Saint Bernard, qui se déroulera en plusieurs phases ainsi que son montant HT estimé à 5 000 € HT.
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération.
- ✓ **Sollicite** les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération.
- ✓ **Autorise** le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150528-2015B13-A5
Affichage le :

- 3 JUIN 2015

- 3 JUIN 2015

A Trévoux, le

Le Président,
Bernard GRISON

